



Research Paper

La nourrice grecque et les limites de la parenté de substitution en Grèce antique

GUEHI Ida Estelle

Docteure en Histoire de la Grèce antique

RÉSUMÉ :

Cet article analyse la place de la nourrice dans la Grèce antique en l'interrogeant comme figure possible d'une parenté de substitution. À partir d'un corpus composé de sources littéraires, épigraphiques et iconographiques, il montre d'abord que les soins corporels, le vocabulaire affectif et certaines marques de fidélité construisent entre la nourrice et l'enfant une relation durable qui excède le simple service domestique. Il établit ensuite que ce lien, malgré son intensité émotionnelle, demeure limité par les hiérarchies statutaires de l'oïkos et par l'absence de reconnaissance juridique ou lignagère. Ainsi, la nourrice peut être moralement valorisée, parfois même honorée, sans jamais être pleinement intégrée à l'anchisteia. L'étude met donc en évidence une dissociation essentielle, dans la société grecque, entre proximité affective et légitimité parentale.

MOTS-CLÉS : nourrice, oïkos, parenté de substitution, anchisteia, Grèce antique.

ABSTRACT:

This article examines the place of the wet nurse in ancient Greece by considering her as a possible figure of substitute kinship. Drawing on literary, epigraphic and iconographic sources, it first shows that bodily care, affective vocabulary and certain expressions of loyalty create a durable bond between the wet nurse and the child that goes beyond ordinary domestic service. It then argues that, despite its emotional intensity, this relationship remained limited by the status hierarchy of the oïkos and by the absence of full legal or lineage-based recognition. Thus, the wet nurse could be morally valued, and sometimes even honoured, without ever being fully integrated into the anchisteia. The study therefore highlights a key distinction in Greek society between affective closeness and legitimate parenthood.

KEYWORDS: wet nurse, oïkos, substitute kinship, anchisteia, ancient Greece.

Received 13 Mar., 2026; Revised 25 Mar., 2026; Accepted 27 Mar., 2026 © The author(s) 2026.

Published with open access at www.questjournals.org

I. INTRODUCTION

Dans la Grèce antique, la parenté ne se réduit pas à la seule consanguinité, même si celle-ci demeure le fondement principal de l'organisation familiale et civique. À l'intérieur de l'oïkos, certaines relations domestiques durables, fondées sur le soin, l'éducation et l'attachement, produisent des formes de proximité qui peuvent évoquer une parenté sans pour autant se confondre avec elle. La figure de la nourrice constitue, à cet égard, un observatoire particulièrement fécond. Chargée d'allaiter¹, de porter, de surveiller et, souvent, d'accompagner l'enfant au-delà de la petite enfance, elle occupe dans la maison grecque une position singulière, à la fois extérieure à la filiation légitime et intimement liée aux premières expériences de protection et de socialisation de l'enfant².

La documentation antique permet de mesurer l'importance de cette présence. Dans l'épopée, la tragédie, l'oraison judiciaire ou l'épigramme funéraire, la nourrice apparaît comme une femme de confiance, dépositaire des secrets domestiques, gardienne de l'enfant et, parfois, médiatrice affective entre plusieurs générations³. Les images attiques, de leur côté, mettent en scène des gestes de portage, de remise de l'enfant ou de proximité corporelle qui suggèrent une relation quotidienne de grande intensité (Véronique Dasen, 2014, p. 51-73). Cette

¹ « (...) Si les mères ne suffisent pas à l'allaitement, ils se procureront d'autres femmes pour cet office (...). » Platon, *République*, V, 460d.

² Homère, *Odyssée*, XIX, 350.

³ Homère, *Odyssée*, XIX, 350 ; Eschyle, *Choéphores*, v. 734-765 ; Euripide, *Hippolyte*, v. 176-524.

convergence des sources conduit à dépasser une lecture strictement fonctionnelle de la nourrice pour interroger la nature du lien qui l'unit à l'enfant qu'elle éduque.

L'enjeu historiographique est important. Les travaux consacrés au travail féminin, à l'allaitement, aux pratiques éducatives et aux formes de dépendance domestique ont montré que la nourrice n'est pas une simple silhouette secondaire de la maison grecque. Elle participe à la reproduction biologique, affective et symbolique de l'*oikos*, tout en demeurant située au bas de la hiérarchie statutaire lorsqu'elle est esclave ou dépendante. C'est précisément cette tension qui mérite d'être examinée. Comment penser un attachement profond, parfois durable jusqu'à l'âge adulte, sans le confondre avec une parenté reconnue ? Dans quelle mesure la nourrice peut-elle être envisagée comme une figure de parenté de substitution, alors même qu'elle reste tenue à l'écart de la parenté légitime ?

Cet article examine dans quelle mesure la relation entre la nourrice et l'enfant peut être comprise comme une forme de parenté de substitution, tout en mettant en lumière les limites sociales, symboliques et juridiques qui empêchent sa pleine reconnaissance. À partir d'un corpus croisant textes littéraires, inscriptions funéraires et représentations figurées, l'analyse s'organise en deux moments complémentaires. Elle étudie d'abord les manifestations concrètes de l'attachement qui rapprochent la nourrice d'une figure parentale, avant d'examiner les limites qui empêchent cette proximité d'accéder au statut de parenté reconnue.

II. LA NOURRICE GRECQUE ET LA CONSTRUCTION D'UNE PROXIMITÉ QUASI PARENTALE DANS L'UNIVERS DE L'ENFANT

La place de la nourrice dans la maison grecque se définit d'abord par la relation concrète et durable qu'elle entretient avec l'enfant. Présente dans les gestes du nourrissage, du portage, de la protection et de l'accompagnement quotidien, elle s'inscrit au plus près des premières expériences de vie et de socialisation. Une telle présence ne relève pas d'une simple fonction domestique, car elle produit une familiarité et un attachement qui confèrent à la nourrice une position singulière dans l'univers de l'enfant. Il convient donc d'examiner successivement le rôle des soins quotidiens dans la formation de cette relation, puis les manifestations affectives qui donnent à ce lien une tonalité proche de la parenté.

2.1. Les soins quotidiens de la nourrice au fondement d'une relation étroite avec l'enfant

La relation entre la nourrice et l'enfant se noue d'abord dans la matérialité du soin. Allaiter, bercer, laver, changer les langes, calmer les pleurs ou endormir le nourrisson sont autant d'actes répétitifs qui installent une proximité fondée sur la présence continue. Dans ce domaine, le témoignage le plus célèbre, demeure celui de Kilissa, la nourrice d'Oreste, dans les *Choéphores* d'Eschyle où elle décrit les soins qu'elle lui a prodigués :

« (...) Je l'ai nourri sans cesse au jour de sa naissance.
Comme il braillait, la nuit, le petiot, il fallait
Que je me décarcasse. Hélas, tout ça pour rien ?
Un bébé, ça n'a pas une grande jugeote,
Il faut toujours savoir ses besoins du moment :
Car ça ne parle pas : il a faim, il a soif,
Ça veut faire pipi, ça veut faire caca !
Les marmots, ça n'attend personne pour agir...
Je devais deviner mais n'ai pas tout compris,
Parfois ! Et c'est pourquoi, pour nettoyer les langes,
Je m'y connais ! J'étais blanchisseuse et nourrice (...)»⁴

En rappelant les besoins du petit enfant, sa faim, ses cris et son emmaillotage⁵, Kilissa exprime moins un simple souvenir de service qu'une mémoire incorporée du maternage quotidien. La nourrice se définit ici par une compétence pratique et par une vigilance permanente, capables de répondre à des besoins que le nourrisson ne sait pas encore verbaliser⁶.

Cette expérience du corps est déterminante. Le soin nourricier crée une intimité que ne partagent pas nécessairement toutes les femmes de la maison avec la même constance. Les travaux de Véronique Dasen (2014) et d'Ann Ellis Hanson (2003) ont bien montré que les premiers gestes adressés au nouveau-né supposent une technicité précise, où se mêlent hygiène, alimentation, surveillance et interprétation des signes du corps infantile. Dans ce cadre, la nourrice ne se contente pas d'exécuter une tâche déléguée ; elle devient l'agent d'une médiation

⁴ Eschyle, *Choéphores*, v. 750-765.

⁵ L'emmaillotement du nouveau-né est une pratique destinée à envelopper le corps fragile du bébé afin de le protéger et prévenir d'éventuelles malformations.

⁶ Eschyle, *Choéphores*, v. 749-760.

vitale entre l'enfant et le monde social. Parce qu'elle soutient la survie du nourrisson, elle acquiert une place affective qui dépasse la stricte fonctionnalité (Véronique Dasen, 2014, p. 51-73).

Les représentations iconographiques confortent cette lecture. Certaines stèles attiques de l'époque classique montrent une coopération intime autour du nouveau-né sans abolir la distinction entre la mère légitime et la nourrice. La figure 1 offre, à cet égard, un témoignage iconographique particulièrement éclairant de cette proximité construite dans les gestes mêmes du soin.

Figure 1 : Représentation d'une femme tenant un enfant face à une femme assise sur une stèle funéraire attique



Source : <http://journals.openedition.org/kernos/docannexe/image/2271/img-2.png>

Ce relief provenant d'une stèle attique datant d'environ 400 av. J.-C., représente une scène domestique. Une femme assise, probablement la mère, reçoit un nourrisson emmaillotté que lui tend une autre femme debout, sans doute une nourrice. Le geste délicat de cette dernière et le regard apaisé de la mère traduisent un moment de soin empreint d'affection. Ces émotions sont suggérées à la fois par la douceur des postures et l'attention portée aux regards échangés.

Dans cette scène, la remise du nourrisson ne se réduit pas à un simple échange matériel. Elle donne à voir la place intermédiaire occupée par la nourrice, à la fois proche de l'enfant par la continuité du contact corporel et distincte de la mère par la logique même de la délégation. Cette représentation confirme ainsi que la proximité nourricière se construit dans les pratiques quotidiennes du soin, sans pour autant abolir la hiérarchie des rôles féminins au sein de l'*oikos*.

2.2. L'attachement affectif envers la nourrice comme expression d'un lien proche de la parenté

À la matérialité du soin s'ajoute un registre verbal qui contribue à construire la nourrice comme une présence quasi familiale. Les termes *τίθη* (*títhē*) et *τροφός* (*trophós*) désignent sa fonction nourricière (Dina Bacalexi, 2005, p.7), mais les textes leur associent fréquemment un vocabulaire de tendresse, de familiarité et de fidélité. Dans l'*Odyssée*⁷, Euryclée entretient avec Télémaque et Ulysse une relation qui excède la simple domesticité. Elle est dépositaire de la mémoire familiale, interlocutrice privilégiée et figure de sollicitude constante. Sa parole ne relève pas seulement de l'obéissance ; elle révèle une autorité affective née d'une longue fréquentation de l'enfant devenu adulte (Évelyne Scheid-Tissinier, 2015, p. 21-29)

Le lexique utilisé dans ces scènes mérite attention. Il n'est pas rare que la nourrice emploie pour l'enfant des termes normalement réservés au registre filial ou maternel tels que : « *νίόν* » (*niós*) pour dire mon fils ; « le

⁷Homère, *Odyssée*, II, v. 349 ; *Odyssée*, XIX, v. 500-505 ; *Ibid.*, II, v. 349

petiot⁸ » ; « ô mon cher fils », « l'objet de toute notre tendresse⁹ », ou encore « *θυγάτηρ* » (*thugátēr*) c'est-à-dire ma fille¹⁰. Inversement, l'enfant ou l'adulte qu'il devient peut s'adresser à elle comme à une « vieille mère¹¹ » ou « *μήτηρ* » (*mētēr*), « mère », ou *maia*, (petite maman)¹², selon des nuances de familiarité affectueuse plus que de stricte filiation. Ce langage ne crée pas juridiquement la parenté, mais il montre qu'une perception domestique de type parental peut se construire à l'intérieur même d'une relation de dépendance.

Les tragiques exploitent pleinement cette dimension. La nourrice y apparaît souvent comme une voix du souci, de l'anticipation du danger et de la protection¹³. Elle conseille, avertit, supplie et retient. Dans ce rôle, elle adopte des attitudes que la culture grecque associe volontiers à la sollicitude maternelle, mais elle les exerce dans un espace ambigu, toujours susceptible d'être rappelé à l'ordre par la hiérarchie du maître ou de la maîtresse. Le langage affectif est ainsi le lieu d'une proximité réelle, sans devenir pour autant un instrument de promotion statutaire.

Cette richesse lexicale invite à penser la nourrice comme une figure de médiation affective. Elle apprend à l'enfant les premiers échanges verbaux, les premières consolations, parfois même les premiers secrets. Le lien qui se forme dans le temps long de la petite enfance peut alors survivre à la croissance de l'enfant, ce qui explique la permanence de certaines attaches nourricières dans les récits héroïques ou tragiques. La parenté de substitution, ici, se lit moins dans le droit que dans les usages du langage et les habitudes de l'intimité.

2.3. La fidélité de la nourrice et la persistance du lien au-delà de la petite enfance

La profondeur du lien se manifeste encore dans la fidélité durable dont la nourrice fait preuve envers l'enfant et sa famille. Euryclée, une fois encore, constitue un cas exemplaire. Dans l'*Odyssée*, elle reconnaît Ulysse à sa cicatrice, garde le silence à sa demande et s'associe au rétablissement de l'ordre dans la maison. Sa fidélité ne relève pas seulement d'une obéissance servile ; elle s'inscrit dans une mémoire affective qui fait d'elle l'une des très rares figures à relier l'enfance du héros à son retour¹⁴.

Cette loyauté explique que certaines nourrices aient fait l'objet d'une gratitude exceptionnelle. Les inscriptions funéraires fournissent à cet égard des indices importants. Marie-Laure Sronek (2018, p. 138) a recensé quinze stèles consacrées à des nourrices. Parmi elles, seule la stèle de Mélitta constitue l'un des rares témoignages matériels de reconnaissance d'une pupille à sa défunte nourrice. Hippocrate y honore Mélitta, sa nourrice et fille d'Apollodoros, avec ces mots :

« Ici la terre recouvre la digne nourrice d'Hippostrate, et maintenant elle te réclame.
Tant que tu vivais, je t'aimais, nourrice, et maintenant encore je t'honore,
même si tu es sous la terre.
Je t'honorerai toute ma vie.
Je sais que même sous la terre,
s'il existe vraiment une récompense pour celles qui la méritent,
les premiers et les plus beaux honneurs,
dix nourrices comme toi les reçoivent auprès de Perséphone et de Pluton¹⁵. »

Cette stèle funéraire, datée de 330-320 av. J.-C., porte publiquement le nom de Mélitta et rappelle ses services. Elle assure ainsi la conservation de sa mémoire au sein de la famille et de la société, puisque l'érection d'une stèle confère au défunt visibilité et reconnaissance dans la cité (Romain Guicharrousse, 2015). Par ailleurs, la stèle utilise un langage d'affection et d'attachement, montrant une *philia* profonde entre Hippocrate et sa nourrice, un lien qui se poursuit au-delà de la vie (Bianca Mazzinghi Gori, 2023, p.18). De plus, l'élément le plus remarquable réside dans les honneurs eschatologiques, signalés par la mention des divinités Perséphone et Pluton, garantes des âmes dans le monde des morts, ce qui confère à Mélitta une reconnaissance comparable à celle d'un membre de la famille.

L'épithète de la nourrice Mélitta, souvent commentée, atteste qu'une nourrice pouvait être honorée par la famille qu'elle avait servie, au point de bénéficier d'un monument propre et d'une mémoire nominative. Une telle pratique n'est pas anodine. Dans une société où la visibilité funéraire est étroitement liée au statut, ériger une

⁸Eschyle, *Choéphores*, v.750

⁹Homère, *Odyssée*, II, v. 349

¹⁰Euripide, *Hippolyte*, v. 170-524

¹¹Homère, *Odyssée*, XIX, v. 500-505

¹²Euripide, *Iphigénie à Tauride*, v. 835 ; Euripide, *Hippolyte*, v.238 et 243

¹³ Euripide, *Hippolyte*, v. 176-361.

¹⁴Homère, *Odyssée*, XIX, v. 467-507.

¹⁵ IG II² 7873, *Inscriptiones Graecae*, vol. II², Berlin. Traduction française adaptée par l'auteure à partir de celle de Tsagalis.

stèle à une nourrice revient à reconnaître la valeur d'un lien qui excède la simple utilité domestique (Marie-Laure Sronek, 2018, p. 138).

Il convient cependant d'interpréter avec prudence cette reconnaissance. Elle est morale, commémorative, parfois affectivement intense, mais elle n'équivaut pas à une intégration pleine dans la parenté. Démosthène illustre parfaitement cette idée dans le *Contre Evergos et Mnésiboulos* lorsqu'il écrit : « Je ne pouvais vraiment pas laisser dans le besoin celle qui avait été ma nourrice ni oublier celle qui avait soigné mon enfant »¹⁶. Sa vieille nourrice, devenue veuve, reçoit ainsi les largesses réservées à une mère fidèle. Il l'accueille et la soutient, conformément aux devoirs moraux attendus dans la société grecque. La nourrice peut être honorée comme une personne chère sans être assimilée à un membre de l'*anchisteia* ou parenté proche. Ce décalage est essentiel. Il montre que la société grecque est capable de valoriser l'attachement sans lui conférer automatiquement des effets institutionnels. La gratitude ne modifie pas en elle-même les cadres de la parenté légitime.

Ainsi, le soin du corps, le langage affectif et la fidélité mémorielle composent ensemble un faisceau d'indices convergents. La nourrice apparaît bien comme une figure de proximité quasi parentale. Toutefois, cette relation, en dépit de son intensité affective, reste soumise aux frontières sociales qui empêchent son assimilation à une parenté pleinement reconnue. C'est donc à l'examen de ces limites qu'il faut désormais se tourner.

III. LA NOURRICE GRECQUE FACE AUX LIMITES SOCIALES ET FAMILIALES DE LA PARENTÉ DE SUBSTITUTION

L'intensité du lien qui unit la nourrice à l'enfant ne suffit pas à faire de cette dernière une parente au plein sens du terme. Dans la société grecque, les hiérarchies de statut, la logique de l'*oikos* et la prééminence de la filiation légitime maintiennent cette figure dans une position subordonnée qui borne strictement sa place dans la famille. Il faut dès lors examiner comment la condition sociale de la nourrice empêche son intégration pleine dans la parenté, tout en montrant que les marques d'honneur ou de gratitude dont elle peut faire l'objet relèvent toujours d'une reconnaissance incomplète.

3.1. La condition sociale de la nourrice comme frein à son intégration dans la parenté reconnue

En dépit de la force de l'attachement nourricier, la parenté pleinement reconnue demeure, dans la Grèce antique, structurée par la naissance légitime, l'alliance et l'inscription dans la lignée (Véronique Dasen, 2023, p. 721-745 ; Sally Humphreys, 1985, p. 156-157 ; Sarah B. Pomeroy, 1998, p. 261). L'*anchisteia* renvoie au cercle des proches parents auxquels reviennent des droits et des devoirs précis, notamment en matière d'héritage, de protection familiale et de rites funéraires¹⁷. Or la nourrice, même lorsqu'elle élève l'enfant dès ses premiers jours, ne franchit pas cette frontière. Elle demeure extérieure à la filiation et à la transmission du nom¹⁸.

Les discours judiciaires athéniens éclairent la centralité de cette distinction. Dans les affaires de succession, l'enjeu n'est jamais le soin effectivement apporté à l'enfant, mais la qualité du lien juridiquement reconnu. Les enfants adoptés, les héritiers collatéraux ou les parents par alliance peuvent faire l'objet de controverses, mais la nourrice ne figure pas dans cette architecture normative. Son rôle est indispensable au quotidien, mais il ne fonde ni droit successoral ni appartenance lignagère¹⁹.

Cette exclusion se lit aussi dans la sphère funéraire. Les lois attribuées à Solon²⁰ et la pratique civique réservent aux proches parents des obligations rituelles précises²¹, depuis la *prothésis* jusqu'aux commémorations ultérieures (Adou Marcel Aka, 2021, p.168). L'existence de monuments ou d'inscriptions en l'honneur de certaines nourrices ne remet pas en cause la règle générale, car ces hommages relèvent de l'exception plutôt que

¹⁶ Démosthène, *Contre Evergos et Mnésiboulos*, 55

¹⁷ De manière générale, la relation entre parents et enfants en Grèce antique s'inscrit dans une logique de don et de contre-don. L'enfant reçoit, dès ses premiers instants, les soins de ses parents. En retour, il lui incombe, à l'âge adulte, de leur témoigner du respect et de leur assurer une assistance durant leur vieillesse. Il s'agit en autres pour l'enfant de nourrir (*τρέφειν*), loger (*οἴκησιν παρέχειν*) ses vieux parents et de leur assurer des funérailles et une sépulture (Pascale Brillet-Dubois, Eleonora Santin, 2021, p.3). Ce principe repose sur l'articulation de deux devoirs complémentaires à savoir la *paidotrophia* (le soin de l'enfant) et la *gérotrophia* (le soutien apporté aux parents vieux), obligations codifiées et fortement attendues par la société grecque (Delfim Leão, 2018, p.18) ; (Eva Cantarella, 2016, p. 55-66). Pour les droits et devoirs parentaux ainsi que les sanctions liées à leurs manquements, voir Eschine, *Contre Timarque*, 27-29 ; Platon, *Lois*, XI, 931a.

¹⁸ Isée, *La succession de Ménéclès* ; Démosthène, *Contre Macartatos*.

¹⁹ Isée, *La succession de Ménéclès* ; Démosthène, *Contre Evergos et Mnésiboulos*.

²⁰ Démosthène, *Contre Macartatos*, 62-63.

²¹ Ces rites comprennent la préparation du corps dans la maison (*prothésis*), la procession funèbre (*ekphora*), puis l'inhumation ou la crémation avec des offrandes destinées à couvrir les besoins du mort.

de la reconnaissance d'une appartenance de plein droit au cercle des parents. La distinction entre mémoire affective et appartenance familiale demeure donc opératoire jusque dans la gestion des morts²².

La parenté de substitution apparaît ainsi comme une parenté sans droits. Elle suscite de l'attachement et parfois de la reconnaissance, sans modifier pour autant les structures de l'*oikos* ni les critères de la parenté civiquement recevable. Elle doit donc être comprise comme une forme relationnelle incomplète, forte dans la pratique mais faible dans l'institution.

3.2. Les marques d'honneur accordées à la nourrice dans les limites d'une reconnaissance incomplète

Cette incomplétude tient largement au statut social de la nourrice. Même lorsqu'elle est libre, celle-ci appartient généralement à des milieux modestes et, bien souvent, elle est esclave ou dépendante (Vilatte Sylvie, 1991, p.20). Dès lors, l'intimité qu'elle partage avec l'enfant n'abolit jamais le rapport de domination propre à la maison grecque. Malgré la proximité née des soins, du réconfort et des conseils qu'elle prodigue, elle demeure subordonnée à ceux qu'elle sert.

La tragédie d'Euripide illustre avec force cette contradiction. Dans *Hippolyte*²³, la nourrice de Phèdre agit par sollicitude. Elle cherche une issue au désarroi de sa maîtresse²⁴, s'efforce de comprendre son mal et intervient avec un zèle nourri par l'attachement. Pourtant, cette implication affective se retourne contre elle dès lors qu'elle paraît avoir dépassé les limites de sa condition²⁵. La nourrice peut prendre soin, mais elle ne saurait décider. Elle peut parler, mais sa parole reste vulnérable à la réprimande de celle dont elle dépend. L'affection ne supprime pas la verticalité du rapport²⁶.

Le cas d'Euryclée²⁷ confirme cette lecture dans un autre registre. Figure ancienne et respectée de la maison d'Ithaque, elle n'en reste pas moins soumise à l'autorité d'Ulysse revenu au palais. La scène de la reconnaissance par la cicatrice, si émouvante soit-elle, débouche immédiatement sur une injonction au silence, à laquelle elle obéit²⁸. Le temps long du compagnonnage nourricier ne convertit donc pas la fidélité en autonomie. L'ancien nourrisson devenu maître continue d'exercer sur sa nourrice une pleine autorité²⁹.

La hiérarchie sociale détermine ainsi les conditions d'expression du lien. Tant que la nourrice demeure dans l'espace du soin et du dévouement, sa présence est valorisée. Dès qu'elle paraît sortir de ce rôle ou prétendre à une influence trop visible, la frontière statutaire se réaffirme. La parenté de substitution est donc autorisée dans l'affect, mais interdite dans l'égalité. Ces limites ne tiennent toutefois pas seulement au statut social de la nourrice ni à l'absence de droits qui en découle ; elles s'inscrivent aussi dans l'ordre symbolique de la parenté grecque.

3.3. Les limites symboliques d'une seconde maternité

L'une des tentations de l'analyse moderne consiste à faire de la nourrice une « seconde mère ». La formule est commode, mais elle doit être maniée avec précaution. D'un côté, elle rend compte d'une réalité incontestable : la nourrice accomplit des gestes maternels, partage la première intimité de l'enfant et peut laisser une empreinte durable dans sa mémoire affective. D'un autre côté, elle risque d'effacer ce que la société grecque tient précisément à distinguer, à savoir la différence entre maternité vécue et maternité reconnue (Lydie Bodiou, 2011, p. 141-151 ; Giulia Pedrucci, 2019, p. 131-146).

Cette différence est perceptible dans la répartition des rôles féminins au sein de l'*oikos*. La mère légitime transmet le statut, inscrit l'enfant dans une lignée et représente l'honneur de la maison ; la nourrice, elle, assure une fonction de relais corporel et éducatif. Les deux fonctions peuvent se croiser, se soutenir, parfois même se

²²Plutarque, *Solon*, 21.

²³Euripide, *Hippolyte*, v. 170-524.

²⁴Phèdre est amoureuse de son beau-fils. Le désir qui la ronge ne vient pas d'elle ; il lui est imposé de l'extérieur. Aphrodite l'annonce clairement au début de la pièce. Dans le prologue, la déesse explique qu'Hippolyte l'a offensée en refusant son culte et qu'elle a décidé de se venger en frappant Phèdre d'un amour impossible. Elle déclare qu'elle a « inspiré à Phèdre un désir violent » (*Hippolyte*, v. 27-31).

²⁵Euripide, *Hippolyte*, v. 565-600.

²⁶Id., v. 433-524.

²⁷Eurykléia est achetée très jeune par Laërte, le père d'Ulysse. Laërte la traite avec respect et renonce à toute relation intime afin de préserver l'honneur de son épouse. Eurykléia demeure une esclave, mais elle occupe une place particulière dans la maison. Elle devient la nourrice d'Ulysse, puis celle de Télémaque. Elle élève Ulysse comme un fils et lui porte une affection profonde. Ce lien explique le rôle essentiel qu'elle assume lors du retour d'Ulysse à Ithaque. Ulysse prend l'apparence d'un mendiant. Eurykléia le reconnaît lorsqu'elle lui lave les pieds et constate la cicatrice qu'il porte depuis l'enfance. Malgré cette reconnaissance, elle garde le silence et protège son maître.

²⁸Homère, *Odyssée*, XIX, v. 488-490

²⁹Id., v. 467-507.

concurrer symboliquement, mais elles ne se confondent pas. La délégation de l'allaitement ne signifie pas abandon de la maternité ; elle marque plutôt une division sociale du travail reproductif (Florence Gherchanoc, Jean-Baptiste Bonnard, 2013, p. 4 ; Lydie Bodiou, Véronique Mehl, 2020, p. 731).

La limite symbolique apparaît également dans les représentations du corps. Le sein peut devenir, dans les textes comme dans les images, un lieu de refuge, de consolation et de nourriture. Pourtant, le lait nourricier n'efface pas la logique du sang, qui demeure au cœur des représentations grecques de la filiation et de l'appartenance familiale. L'enfant peut aimer sa nourrice, lui devoir sa survie ou lui témoigner de la gratitude, sans pour autant hériter d'une nouvelle identité parentale (Florence Gherchanoc, Jean-Baptiste Bonnard, 2013, p. 4 ; Lydie Bodiou, Véronique Mehl, 2020, p. 731). La figure 2 permet d'éclairer, sur un plan symbolique, cette association grecque entre sein, protection et fonction nourricière.

Figure 2 : Représentation d'une figure nourricière allaitant un enfant dans la céramique attique



Source : Lécythe apulien du milieu du IV^e s. av. n. è., Londres, British Museum, 1846. 0925

Sur cette image, on y voit la déesse Héra assise, allaitant Héraclès qu'elle n'a pas porté dans son sein, entourée d'Iris à sa droite et d'Athéna à sa gauche (Florence Gherchanoc, Jean-Baptiste Bonnard, 2013, p.4). Le sein y symbolise la maternité accomplie, qui, chez les Grecs, ne se limite pas à une fonction physiologique (Lydie Bodiou, Véronique Mehl, 2020, p.731). La mère n'est pas seulement celle qui engendre. Elle est aussi celle qui nourrit et protège le nouveau-né (Florence Gherchanoc, Jean-Baptiste Bonnard, 2013, p. 9). Par l'allaitement, elle assure la survie de l'enfant et favorise sa croissance (Giulia Pedrucci, 2019, p. 143). Cette proximité explique l'intensité du lien affectif entre la nourrice et l'enfant. Toutefois, selon Pieter Herfit (1979, p. 122), le lien demeure limité lorsque la nourrice se consacre à l'allaitement (*τίτθη*), mais s'inscrit dans la durée lorsqu'elle participe à l'éducation de l'enfant (*τροφός*).

Cette représentation met en évidence la forte charge symbolique attachée au sein dans l'imaginaire grec. Nourrir au sein, c'est protéger, faire croître et assurer la survie de l'enfant. En ce sens, la figure 2 éclaire indirectement la place singulière de la nourrice, dont la fonction participe de cette économie affective et corporelle du soin, sans lui conférer pour autant le statut de mère légitime.

IV. CONCLUSION

L'étude de la nourrice grecque met au jour une tension constitutive de la société domestique antique. D'un côté, les gestes de soin, le vocabulaire de l'affection, la fidélité durable et certaines formes de reconnaissance mémorielle construisent entre la nourrice et l'enfant une relation d'une rare intensité. De l'autre, cette proximité ne débouche ni sur une intégration dans l'*anchisteia* ni sur une modification des hiérarchies statutaires de l'*oikos*. La nourrice demeure une figure de parenté de substitution au sens faible, en ce qu'elle remplit des fonctions parentales sans devenir parent au sens plein. Ce constat invite à nuancer toute conception trop juridique de la parenté antique, sans pour autant dissoudre les frontières qui l'organisent. La société grecque reconnaît des liens

affectifs et moraux puissants hors de la consanguinité ; elle admet même, dans certains cas, qu'ils méritent mémoire et honneur. Mais elle maintient avec fermeté la primauté de la filiation légitime, seule capable d'ouvrir pleinement l'accès aux droits, aux devoirs et à la continuité de la lignée. Dans cette perspective, la nourrice n'est ni une simple servante, ni une mère véritablement substituée. Elle est l'indice d'un espace relationnel intermédiaire, où la pratique quotidienne de l'attachement rencontre les frontières sociales de la parenté grecque. Cette figure donne ainsi à voir, au plus près de l'enfance, la coexistence de l'affection et de la hiérarchie.

L'analyse de la nourrice montre ainsi que la famille grecque ne se définit pas seulement par les liens du sang, mais aussi par des relations de proximité dont l'intensité affective ne débouche pas nécessairement sur une reconnaissance juridique ou sociale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources

Sources littéraires

- [1]. Démosthène, *Contre Evergos et Mnésiboulos*, texte établi et traduit par Rodolphe Dareste, (1875a), Paris, Plon.
- [2]. Démosthène, *Contre Macartatos*, texte établi et traduit par Rodolphe Dareste, (1875b), Paris, Plon.
- [3]. Eschine, *Contre Timarque*, texte établi et traduit par Athanase Auger, t. III, Paris, (1820), Verdière.
- [4]. Eschyle, *Les Choéphores*, texte établi et traduit par Alexis Pierron, (1870), Paris, Charpentier.
- [5]. Euripide, *Hippolyte*, texte établi et traduit par Nicolas Artaud, (1842), Paris, Charpentier.
- [6]. Euripide, *Iphigénie à Tauride*, texte établi et traduit par Gustave Hinstin, (1923), Paris, Hachette.
- [7]. Homère, *Odyssée*, texte établi et traduit par Médéric Dufour et Jeanne Raison, (1961), Paris, Garnier.
- [8]. Isée, *La succession de Ménéclès*, texte établi et traduit par Rodolphe Dareste et Bernard Haussoullier, (1898), Paris, Larose.
- [9]. Platon, *Les Lois*, texte établi et traduit par Émile Chambry, (1922 a), Paris, Classiques Garnier.
- [10]. Platon, *République*, texte établi et traduit par Émile Chambry, (1922 b), Paris, Classiques Garnier.
- [11]. Plutarque, *Solon*, texte établi et traduit par Dominique Ricard, (1868), Paris, Firmin Didot.

Source épigraphique

- [12]. Pitt Robert (2022), « BM Funerary Monuments », dans *Attic Inscriptions in UK Collections*, II².

Sources iconographiques

- [13]. Figure 1 : Relief de stèle funéraire représentant des gestes de tendresse à la naissance d'environ 400 av. J.-C.
Source: *Kernos*, OpenEdition Journals, en ligne: <http://journals.openedition.org/kernos/docannexe/image/2271/img-2.png>
- [14]. Figure 2 : Lécythe apulien représentant une figure nourricière allaitant un enfant, milieu du IV^e siècle av. n. è.
Source: Londres, British Museum, inv. 1846.

Bibliographie

- [15]. AKA Adou Marcel (2021), « Pratiques et évolution des rites funéraires privés en Grèce aux époques archaïque et classique », in *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 47, n° 2, p. 149-185.
- [16]. BACALEXI Dina (2005), « Responsabilités féminines : sages-femmes, nourrices et mères chez quelques médecins de l'Antiquité et de la Renaissance », in *Gesnerus*, vol.62, p. 5-32.
- [17]. BODIOU Lydie (2011), « Les singulières conversions du lait maternel à l'époque classique. Approche médicale et biologique », in *Pallas*, vol.85, p. 141-151.
- [18]. BODIOU Lydie, MEHL Véronique (2020), « Le sein dans l'Antiquité grecque : essai de cartographie intime et olfactive du corps », in *Medicina nei Secoli*, vol.32, n°3, p. 729-754.
- [19]. BRILLET-DUBOIS Pascale, SANTIN Eleonora (2021), « Les devoirs dus à la vieillesse. La gērotrophia dans la tragédie et l'épigramme funéraire grecques » in *Dialectiques de la vieillesse dans l'Antiquité*, Lyon, HISOMA-CNRS, p.221-236.
- [20]. CANTARELLA Eva (2016), « Gerotrophia: a controversial law », in LEÃO Delfim, THÜR Gerhard (dir.), *Symposium 2015. Akten der Gesellschaft für griechische und hellenistische Rechtsgeschichte*, Vienne, p. 55-66.
- [21]. DASEN Véronique (2023), « Mères, nourrices et parenté nourricière dans les sociétés grecques et romaines », in FOEHR-JANSSENS Yasmina, CAMILLOCCI Daniela Solfaroli, ARENA Francesca, DASEN Véronique, MAFFI Irene (dir.), *Allaiter de l'Antiquité à nos jours : Histoire et pratiques d'une culture en Europe*, Turnhout, p. 721-745
- [22]. DASEN Véronique (2014), « Des langes pour Artémis ? », in *Kernos*, vol.27, p. 51-73.
- [23]. GHERCHANOC Florence (2012), « La célébration des morts, un opérateur de sociabilité », in *L'Oikos en fête*, Paris, Publications de la Sorbonne, p.49-65.
- [24]. GUICHAROUSSE Romain (2015), « Gravées dans la mémoire. Le cas des étrangères à Athènes à l'époque classique », in *Pallas*, vol.99, p. 61-76.
- [25]. HANSON Ann Ellis (2003), « Mourning, nursing and all that », in *The Mother in Antiquity*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, p. 195-210.
- [26]. HERFST Pieter (1979), *Le travail de la femme dans la Grèce ancienne*, New York, Arno Press, 122 p.
- [27]. HUMPHREYS Sally (1985), « The Family, Women and Death. Comparative Studies », in *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 40^e année, n°1, p. 156-157.
- [28]. LEÃO Delfim (2018), « Existe-t-il une limite à la paidotrophia et à la gērotrophia ? », in *Mondes anciens*, vol.10.
- [29]. PEDRUCCI Giulia (2019), « Allaitements "transgressifs" dans l'Antiquité gréco-romaine », in *Dialogues d'histoire ancienne*, Supplément 19, p. 131-146.
- [30]. POMEROY Sarah B (1998), *Families in Classical and Hellenistic Greece*, Clarendon Press, Oxford, 261 p
- [31]. SCHEID-TISSINIER Evelyne (2015), « Eurykléia, une vie, un nom », in *Pallas*, vol.99, p. 21-29.
- [32]. SRONEK Marie-Laure (2018), « Des femmes invisibles dans l'Athènes classique ? Les effets du travail pour une redéfinition de la place des femmes dans la vie publique », in *Archimède. Archéologie et Histoire ancienne*, vol.5, p.134-144.
- [33]. VILATTE Sylvie (1991), « La nourrice grecque : une question d'histoire sociale et religieuse », in *L'Antiquité classique*, vol.60, p. 5-28.